

Date de Convocation

20/03/2023

Date d’Affichage

21/03/2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 18

Présents 15

Votants 16

OBJET :

**Demande de fonds de
concours à la
communauté de
communes Pévèle
Carembault pour la
mise en place d’un
système de
vidéoprotection sur le
territoire communal**

L’an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à 19 h 00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier
DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Gilles RONSE,
Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE, Valérie DEVENDEVILLE,
Jean-Michel HAVEZ, Olivier TYTGAT, Emmanuelle AUMARD,
Rénald DUREUX, Anne DAMIE, Aurore PENNORS

Absents ayant donné procuration : Emilie VANDERBAUWEDE
Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS
Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi du 13 août 2004 Libertés et responsabilités locales
qui permet l'octroi de fonds de concours d'un EPCI à des
communes membres et réciproquement,
Vu l'article L 5214-16-V du code général des collectivités
territoriales,

Vu le dispositif de fonds de concours mis en place par la
Communauté de communes pour l’accompagnement des
communes dans la mise en place d’un système de
vidéoprotection

Considérant que la Commune d’Ennevelin a un projet de
développement d’un système de vidéoprotection qui
permettra de mailler et de protéger l’ensemble de son
territoire

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal :

**DECIDE (par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0
ABSTENTION SUR 16 VOTANTS) :**

- D’autoriser le Maire à déposer un dossier de demande
de fonds de concours auprès de la Communauté de
communes Pévèle Carembault, pour le projet de
création de son système de vidéoprotection
- D’adopter le plan prévisionnel de financement est le
suivant :

Dépenses	
Coût total des travaux HT	119 676,84 €
Total des dépenses HT	119 676,84 €
Recettes	
Fonds de concours CCPC (25,07% du HT)	30 000,00 €
Subvention de la Région (25,07 % du HT)	30 000,00 €
Autofinancement (49,86 % du HT)	59 676,84 €
Total des recettes	119 676,84 €

- D'autoriser son Maire à signer une convention avec le Président de la Communauté de communes identifiant l'aménagement, fixant les obligations de la commune et définissant le montant et les modalités de versement par la Communauté de communes Pévèle Carembault du fonds de concours accordé à cette commune.
- D'autoriser son Maire à signer tout document afférant au dossier.

Secrétaire de séance
Aurore PENNORS



Fait et délibéré à Ennevelin,
le 28 mars 2023,
Le Maire,
Michel DUPONT

